

## REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS EDUCATIFS DE MINEURS

### Centre d'animation Sarah Bernhardt

L'association référente des **groupes scolaires**  
**VACLAV HAVEL** et **NELSON MANDELA**  
est l'Association des Centres d'Animation de Bordeaux,  
40 cours d'Albret CS 31879, 33080 Bordeaux.

Site internet :

<https://centresanimationbordeaux.fr>

Facebook : Centres d'animation de Bordeaux

Tél. : 0556921789

Adresse mail : [ecrire@cabordeaux.fr](mailto:ecrire@cabordeaux.fr)

Le centre d'animation Sarah Bernhardt est géré par  
l'association des centres d'animation de Bordeaux dont les 4  
directions pilotes sont de :

- Transmettre les valeurs et principes comme l'hospitalité,  
le respect, la citoyenneté, la laïcité et la responsabilité
- Accueillir et accompagner
- Participer à l'éducation et à l'émancipation
- Développer l'engagement et l'action collective, faire  
ensemble société

Cette association est reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse  
et Education Populaire.

Le centre d'animation Sarah Bernhardt est chargé de la **mise en  
œuvre et de l'organisation des accueils de mineurs** :

- ✓ Des centres d'accueil éducatif et de loisirs (maternelle  
et élémentaire) : 8h – 18h (MERCREDI/VACANCES)
- ✓ Des accueils périscolaires (maternelle) du soir : 16h30  
– 18h30 (TEMPS SCOLAIRE)
- ✓ Des accueils périscolaires (élémentaire) du matin et  
du soir : 7h30 – 8h30 et 16h30 – 18h30 (TEMPS  
SCOLAIRE)
- ✓ Des pauses méridiennes (maternelle et élémentaire) :  
11h30 – 13h30 (TEMPS SCOLAIRE)

Les objectifs pédagogiques de ces accueils sont de :

- ✓ Accueillir l'enfant,
- ✓ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation de  
l'enfant,
- ✓ Favoriser son épanouissement en respectant son  
rythme,
- ✓ Mettre en place des actions plurielles et de  
sensibilisation visant à la découverte et au respect de  
l'autre dans sa diversité,
- ✓ Répondre aux besoins de temps ludiques, éducatifs,  
culturels, sportifs et récréatifs.

### 1- ACCUEIL DES ENFANTS HORAIRES ET LIEUX

**Les accueils des groupes scolaires : Vaclav Havel**, rue Xavier  
Arsène-Henry, 33300 Bordeaux et **Nelson Mandela**, Rue  
Marceline Desbordes-Valmore, 33300 Bordeaux.

**Il est impératif que l'enfant soit adhérent au centre  
d'animation Sarah Bernhardt (Dossier complet)**, sans quoi il ne  
pourra pas participer aux activités proposées sauf pour les PAM\*  
(dossier simplifié).

#### Les Centres d'Accueil Éducatif et de Loisirs (CAEL) Maternelle et Élémentaire

#### HORAIRES D'ACCUEILS DES ENFANTS :

##### Les mercredis scolaires et Vacances scolaires :

Ouvert de **08h00 à 18h00**

**Les sorties ou les ateliers nécessitent que ces horaires soient  
respectés.**

#### Accueils périscolaires du matin et du soir (APS)

##### Maternelle

**L'accueil périscolaire du matin est assuré par le personnel  
municipal : de 7h30 à 8h30**

**Horaires d'accueil du soir :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : **de 16h30 à 18h30**

##### Élémentaire

**Horaires d'accueil :**

**Du matin** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : **de 7h30 à 8h30**

**Du soir** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 16h30 à 18h30.**

**GOUTER A PREVOIR.**

#### \*Pauses méridiennes maternelle et élémentaire (PAM)

Des activités sont proposées par le centre d'animation Sarah  
Bernhardt, pour tous les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire.  
**Elles sont facultatives.** Ces animations contribuent à instaurer un  
climat apaisé pendant la pause du midi.

Maternelle et Élémentaire : du lundi au vendredi de **11h30 à  
13h30.**

## 2- CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Les dossiers de renseignements sont disponibles sur le site internet de la Mairie de Bordeaux (dans l'onglet Bordeaux et vous/écoliers/inscriptions/inscriptions aux activités hors temps scolaire), sur le site internet des Centres d'animation de Bordeaux et à l'accueil du centre d'animation Sarah Bernhardt.

**Le dossier administratif sera téléchargeable sur le site de notre association <https://centresanimationbordeaux.fr> et sur le site de la Ville de Bordeaux <https://www.bordeaux.fr/> à partir du 6 mai.**

Le dossier comprend : Une fiche de renseignement et une fiche sanitaire.

**Pièces obligatoires à fournir au dossier :**

- Photo d'identité
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacité du médecin
- Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire)
  - *Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents et adhérentes de l'intérêt qu'ils et elles ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils et elles seraient victimes de dommages corporels.*
- Facture municipale de la pause du midi de mars 2024 ou ultérieure si votre enfant est inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville
- Votre dernier avis d'imposition si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville
- Attestation(s) d'employeur(s) ou de pôle emploi ou d'un organisme de formation ou certificat de scolarité pour les étudiants et étudiantes
- Si vous êtes concerné(e) : protocole d'accueil si votre enfant dispose d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Si vous êtes concerné(e) : copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du ou de la Juge des Affaires Familiales en cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant

**IMPORTANT : Toute pièce manquante au dossier entraînera l'irrecevabilité de l'inscription.**

## 3- MODALITES D'INSCRIPTIONS

**Sur rendez-vous à l'accueil administratif du Centre d'animation Sarah Bernhardt, 33 cours de Québec, 33300 BORDEAUX**  
aux jours et horaires d'ouverture.

**Téléphone : 05 56 04 61 80**

**Email : [sarahbernhardt@cabordeaux.fr](mailto:sarahbernhardt@cabordeaux.fr)**

**Rendez-vous en ligne sur : <http://acaqb.net/resas/sarahbernhardt/>**

**A partir de 2025 : l'adhésion annuelle aux centres d'animation de Bordeaux sera valable sur l'année civile (de janvier à décembre).** Une adhésion annuelle de 3,00 euros sera demandée au dépôt du dossier.

### 1. Ci-dessous les périodes :

-Pour les vacances d'été : du 6 mai au 7 juin 2024

-Pour la rentrée scolaire 2024-2025 : du 15 mai au 21 juin 2024

### 2. Réception et traitement des dossiers

- réception des fiches de souhaits, à remplir sur place, lors du dépôt du dossier,

- vérification des dossiers et des pièces justificatives

- commission d'attribution des places selon critères de priorisations de la ville de Bordeaux.

Se rajouteront les éléments suivants : - les locaux et la capacité d'accueil – la qualité d'accueil – la réglementation des accueils de mineurs.

Concernant les mercredis, il y a trois périodes de souhaits :

- septembre à décembre

- janvier à avril

- mai jusqu'aux vacances d'été

### 3. Réponse à partir du 14 juin 2024

- Règlements des réservations

- Signature du règlement intérieur

**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
NE SERA PAS TRAITE.**

## 4- TARIFICATION ET MODE DE REGLEMENT

**La tarification s'effectue en fonction des revenus des familles sur une année civile.** Une adhésion annuelle à l'association organisatrice est demandée et s'ajoutera au prix de l'accueil et de l'activité.

**Le paiement validera l'inscription des activités.**

**Moyens de paiement :** carte bancaire, chèque, espèces, chèque CESU ou chèque vacances ANCV

Aucun remboursement ne sera accordé sauf :

- pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical

- pour événements familiaux graves sur production d'un justificatif

- pour annulation de réservation dans les délais impartis

## 5- FACTURATION

### ACCUEILS PERISCOLAIRES

- **Accueil régulier** : le forfait s'appliquera dès que l'enfant sera inscrit sur toutes les périodes ouvrées (les lundis, mardis, jeudis et vendredis). **Ce choix est possible jusqu'aux vacances scolaires d'automne.** Cette date passée, le fonctionnement sera le même que pour l'accueil occasionnel.

- **Accueil occasionnel**: Chaque demi-heure de présence entamée de l'enfant sur l'accueil périscolaire sera facturée (tous les trimestres). Pas de versement d'acompte. Les factures seront envoyées aux responsables légaux en cours d'année scolaire, après chaque période de vacances scolaires.

**Nous vous conseillons de garder vos justificatifs de paiement sur vous ou sur votre téléphone au moment de ces accueils.**

#### ACCUEILS EDUCATIFS ET DE LOISIRS

Une facture sera remise aux parents ou aux responsables légaux lors de l'inscription.

**Nous vous conseillons de conserver ces justificatifs qui vous serviront lors de votre déclaration d'imposition ou auprès de votre comité d'entreprise et pour toutes réclamations.**

### 6- ENCADREMENT

Tous les animateurs de l'équipe sont diplômés de l'animation socio-culturelle.

L'encadrement est régi par la réglementation gouvernementale.

### 7- FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS EDUCATIFS DE MINEURS

Les personnes qui accompagneront et/ou viendront récupérer le ou les enfant(s) devront impérativement **SIGNER LA FEUILLE D'EMARGEMENT**, et **RESPECTER LES HORAIRES**. En cas de manquement systématique, le centre se réserve le droit de remettre en question l'inscription de l'enfant.

EN CAS D'ABSENCE IMPREVUE de l'enfant : il faut informer le centre par mail à l'adresse : [sarahbernhardt@cabordeaux.fr](mailto:sarahbernhardt@cabordeaux.fr) ou directement à l'accueil au 05.56.04.61.80.

### 8- PROCEDURES EN CAS DE RETARD, D'ABSENCE OU D'ANNULATION

#### **CHANGEMENT DE SITUATION**

Tout changement de situation doit être signalé à l'accueil du centre d'animation (assurance, numéro de téléphone, adresse, employeur).

**En cas d'absence justifiée uniquement** (maladie, rendez-vous médicaux, déménagement) → un avoir sera effectué et l'inscription pourra être reportée sur un autre jour selon votre choix.

**Les ANNULATIONS qui ne seront pas justifiées** par un certificat médical devront être annoncées **8 jours avant au minimum, par écrit**.

Il est impératif que les parents ou les responsables légaux et les personnes habilitées à récupérer l'enfant au plus tard à 18h30

(lundis, mardis, jeudis et vendredis) à 18h00 dernier délai (Mercredis et vacances scolaires).

En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir l'équipe d'encadrement au :

- Vaclav Havel maternelles : 06.74.09.51.23
- Vaclav Havel élémentaires : 07.89.67.22.66
- Nelson Mandela maternelles : 07.86.38.43.81
- Nelson Mandela élémentaires : 07.86.38.49.19

*En cas de retard, un courrier sera adressé à la famille, toute heure entamée sera facturée au tarif maximum fixé par la ville de Bordeaux.*

**LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT DE RECONSIDERER L'INSCRIPTION DE L'ENFANT EN CAS DE RETARD OU DE NON-RESPECT DU REGLEMENT.**

### 9- SANCTIONS

**Ensemble, nous faisons preuve de respect et de considération. Le personnel du centre d'animation Sarah Bernhardt sont à votre écoute pour vous informer, vous accompagner et vous orienter. Toute agression physique et verbale à l'encontre d'un personnel à votre service est passible de poursuites judiciaires.**

**La direction se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'inscription et de déposer plainte.**

**Article 433-3 du code pénal - Modifié par LOI n°2021-1520 du 25 novembre 2021 - art. 55**

**Est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.**

**Article 433-3-1 du code pénal - Création LOI n°2021-1109 du 24 août 2021 - art. 9**

**Article 433-5 du code pénal Version en vigueur depuis le 23 mars 2024 - Modifié par LOI n°2024-247 du 21 mars 2024 - art. 3**





**Je soussigné(e), .....**  
**Responsable légal de l'enfant, .....**

**Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement des accueils éducatifs et de loisirs enfance du Centre d'animation Sarah Bernhardt.**

**Je m'engage à respecter ce règlement intérieur, et reconnais qu'en cas de non-respect de celui-ci, mon enfant sera susceptible d'être désinscrits.**

**A,**  
**Le**

**Signature**